

**- COMMUNE DE DAUX -**

Séance du 1<sup>er</sup> mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le premier mars à 18h30, le Conseil Municipal de Daux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAGORCE Patrice, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 23 février 2017.

**PRÉSENTS** : BAUVALET Pascal, BERNARD Denis, BINET-GAUBERT Véronique, BIRELLO Danielle, BIRELLO Jean-Louis, FORESTIER Christine, GERAUD Yves, GETTO Marie-José, LAGORCE Patrice, SANCHEZ Sandrine et SANDREAU Claude.

**ABSENTS** : CRUZ Jean-Louis, DAUSSION Karen, DELOUVRIER Serge, LAGORS Thomas, MERCIER Anne Gaëlle, MONCEYRON Jean-Pierre, PIGANIOL Céline,

**SECRETARIE DE SEANCE** : SANDREAU Claude.

**Ouverture de la séance par la lecture et l'approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 février 2017.**

**1.03.2017 – 01 Demande d'inscription du projet médiathèque de Daux au contrat de territoire 2017**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 12 avril 2016, le Conseil Municipal a décidé de réhabiliter le rez-de-chaussée de l'ancien presbytère pour y installer la future médiathèque, pivot de la politique culturelle de la mairie au sein d'un réseau de médiathèques du territoire.

Il rappelle que par délibération en date du 10 janvier 2017, le conseil municipal a retenu le 23 ARCHITECTURE pour la maîtrise d'œuvre des travaux précités.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- Valide l'Avant-Projet Sommaire présenté,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer le permis de construire,
- Valide le montant prévisionnel consolidé des travaux à hauteur de 375 000 €HT soit 450 000 € TTC,
- Demande au Département de la Haute-Garonne l'inscription du projet au titre de la programmation 2017 du contrat de territoire, pour attribution de subvention.

**1.03.2017 – 02 Réhabilitation du lavoir et de ses abords**

Monsieur le Maire expose que la protection du patrimoine rural est un objectif de la commune. Il expose que la réhabilitation du secteur du lavoir est envisagée depuis quelques temps et que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Haute-Garonne a produit une étude d'aménagement pour la commune.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 17 000 € HT soit 20 400 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- Adopte le projet tel que présenté par le CAUE de la Haute-Garonne
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises et à engager toutes démarches concernant ce projet

- Demande au Département de la Haute-Garonne l'inscription du projet au titre de la programmation 2017 du contrat de territoire, pour attribution de subvention.

La dépense sera inscrite au budget Primitif 2017 de la commune.

### **1.03.2017 – 03 Demande d'inscription du projet de rénovation de la façade du local pétanque au titre de la programmation 2017 du contrat de territoire**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 7 juin 2016, le Conseil Municipal a décidé de rénover la façade du local pétanque pour un montant de 7 775.50 € HT soit 9 330.60 € TTC.

Compte tenu des prescriptions émises par l'Architecte des Bâtiments de France, une réévaluation du montant des travaux sera nécessaire.

Il expose au conseil municipal que ce projet n'a pas été retenu lors de la programmation 2016 du contrat de territoire par le Conseil Départemental.

Monsieur le Maire propose de demander son inscription au titre de la programmation 2017 du contrat de territoire.

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- Demande au Département de la Haute-Garonne l'inscription du projet au titre de la programmation 2017 du contrat de territoire, pour attribution de subvention.

### **1.03.2017 – 04 Demande d'inscription du projet de création d'un jardin public au titre de la programmation 2017 du contrat de territoire**

Monsieur le Maire rappelle d'une part, à l'Assemblée que par délibération en date du 3 décembre 2013 le conseil municipal a décidé l'acquisition, pour un montant de 26 815 €, d'un terrain cadastré A868 le long de la place de la mairie d'une superficie de 180 m<sup>2</sup> afin de l'aménager en jardin public. Il rappelle d'autre part, que par délibération du 07.06.2016, le conseil municipal a décidé l'aménagement du jardin public pour un montant de 19 777.80 € HT soit 23 733.36 € TTC.

Il expose au conseil municipal que ce projet n'a pas été retenu lors de la programmation 2016 du contrat de territoire par le Conseil Départemental.

Monsieur le Maire propose de demander son inscription au titre de la programmation 2017 du contrat de territoire.

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- Demande au Département de la Haute-Garonne l'inscription du projet au titre de la programmation 2017 du contrat de territoire, pour attribution de subvention.

### **1.03.2017 – 05 Demande de subvention de l'Etat pour le projet d'aménagement du café-restaurant**

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations en date du 20.09.2016 et 29.11.2016 le conseil municipal a décidé l'acquisition du café-restaurant de Daux et de ses annexes dans le souci de redynamiser le centre du village rural et d'une réouverture la plus rapide possible du café-restaurant.

Il expose que l'acquisition des bâtiments est aujourd'hui en phase d'achèvement et qu'il convient de lancer les travaux d'aménagement du local café-restaurant et annexes : mise aux normes électricité, sécurité, accessibilité, etc.....pour un montant estimatif de 49 166.66 € HT soit 59 000 € TTC.

Monsieur le Maire présente l'Avant Projet Sommaire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- Autorise Monsieur le Maire avec la commission technique à rechercher un exploitant
- Décide de réaliser les travaux d'aménagement pour un montant de 49 166.66 € HT soit 59 040 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire à consulter les entreprises pour les travaux envisagés et à engager toutes les démarches concernant ce projet
- Demande une subvention à l'Etat aussi élevée que possible dans le cadre du soutien aux centres bourgs ruraux.

**1.03.2017 – 06 Inscription de crédits en dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2017**

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'il y a lieu de procéder, avant le vote du Budget Primitif 2017 de la commune, à l'inscription de crédits en dépenses d'investissement. En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, jusqu'à l'adoption du Budget et sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Constatant que les crédits ouverts en section d'investissement de l'exercice 2016 s'élevaient à 1 177 109 € (déduction faite des remboursements d'emprunts s'élevant à 273 537 €), que le quart de ces crédits représente donc 294 277 €,

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits à certains articles budgétaires afin de permettre à Monsieur le Maire de liquider et de mandater des dépenses avant l'adoption du Budget de l'exercice 2017,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses sur les chapitres et opérations suivants et pour les montants précisés ci-dessous :

	<u>Crédits ouverts en 2016 :</u>	<u>Quart de ces crédits ouverts en 2017</u>
Chapitre 21 : Installation voirie pour le compte 2152	20 000 €	soit 5 000 €
Opération 14 : (Aménage jardin public) pour le compte 2128	20 000 €	soit 5 000 €
Opération 21 : (salle des fêtes) pour le compte 21318	10 947 €	soit 2 736 €
<b>Soit un total de</b>		<b>12 736 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte dans sa totalité la proposition de Monsieur le Maire.

**1.03.2017 – 07 Avancement de grade d'un Adjoint Technique Territorial (23 heures)**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'un Adjoint Technique Territorial à temps incomplet (23H00) remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe suite à la réussite à l'examen professionnel d'accès au grade d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 23 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017,
- de prévoir la rémunération correspondante à l'article 6411 du Budget Primitif 2017.

### **1.03.2017 – 08 Garantie de la commune pour 4 prêts (opération « Le Hameau du Pigeonnier » Chemin de la Mouline de 2 logements sociaux contractés par 3f immobilière Midi-**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2252-1 et L 2252-2;

**Vu** l'article 2298 du Code Civil ;

**Vu** la demande formulée par la Société Immobilière Midi-Pyrénées SA de la Vallée du Thoré dont le siège social se trouve 12 rue Jules Ferry à MAZAMET, tendant à obtenir la garantie du Conseil Municipal pour quatre prêts PLUS FONCIER, PLUS CONSTRUCTION, PLAI FONCIER et PLAI CONSTRUCTION, d'un montant total de 221 663 € à hauteur de 30 %, soit 66 498.90 €, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par contrat de prêt N° 59062 et destinés à financer une opération «Le Hameau du Pigeonnier», parc social public, situés Chemin de la mouline - 31700 DAUX ; pour la construction de 2 logements locatifs sociaux (2 PLAI - 2 PLUS

**Vu** le contrat de prêt n° 59062 signé entre la Société Immobilière Midi-Pyrénées SA de la Vallée du Thoré ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

**Vu** le rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

#### **Article 1**

La commune de Daux accorde sa garantie à hauteur de 30 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 221 663 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 59062 constitué de 4 lignes de prêts suivants :

- Prêt PLUS Foncier d'un montant de 31 042 € soit 9 312.60 € part de la Mairie de Daux,
- Prêt PLUS Construction d'un montant de 89 164 € soit 26 749.20 € part de la Mairie de Daux,
- Prêt PLAI Foncier d'un montant de 21 679 € soit 6 503.70 € part de la Mairie de Daux,
- Prêt PLAI Construction d'un montant de 79 778 € soit 23 933.40 € part de la Mairie de Daux,

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

#### **Article 2**

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

#### **Article 3**

La commune de Daux s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce Prêt.

#### **Article 4**

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document afférent à la garantie d'emprunts octroyée par le Conseil Municipal.

#### **Questions diverses**

Madame BINET-GAUBERT fait le compte rendu des conseils d'école maternelle et élémentaire.

Monsieur LAGORCE indique les dates pour l'inscription des élèves en maternelle. Il précise également le passage à la circonscription de Colomiers pour l'élémentaire et à partir de septembre 2017 l'intégration au lycée de Pibrac pour les élèves de seconde.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

N° Délibération	Nomenclature		Objet de la délibération
	N°	Thème	
1.03.2017-01	7	5-2	Demande d'inscription du projet médiathèque de Daux au contrat de territoire 2017
1.03.2017-02	7	5-2	Réhabilitation du lavoir et de ses abords
1.03.2017-03	7	5-2	Demande d'inscription du projet de rénovation de la façade du local pétanque au titre de la programmation 2017 du contrat de territoire
1.03.2017-04	7	5-2	Demande d'inscription du projet de création d'un jardin public au titre de la programmation 2017 du contrat de territoire
1.03.2017-05	7	5-2	Demande de subvention de l'Etat pour le projet d'aménagement du café-restaurant
1.03.2017-06	7	1	Inscription de crédits en dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2017
1.03.2017-07	4	1.2.3	Avancement de grade d'un Adjoint Technique Territorial (23 heures)
1.03.2017-08	7	3	Garantie de la commune pour 4 prêts (opération « Le Hameau du Pigeonnier » Chemin de la Mouline) de 2 logements sociaux contractés par 3f Immobilière Midi-Pyrénées